

5 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1 Bourses : les boursiers de l'État français (CROUS) bénéficient chaque année d'une réduction des frais de scolarité, fonction de l'échelon CROUS, **à l'exception des périodes redoublées**. La notification de bourse doit être retournée par mail dès que possible (emilie.giroud@cpe.fr) ou au plus tard le jour de la rentrée. **En l'absence de ce document, aucune réduction ne sera appliquée.**

5.2 Partenaires financiers : l'école a négocié des partenariats financiers pour des prêts étudiants disposant de conditions favorables sur les taux et sur la durée des différés de remboursement (CIC / Lyonnaise de banque, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes). Informations disponibles sur www.cpe.fr.

5.3 Carte d'étudiant : une carte d'étudiant vous sera délivrée à la rentrée; en cas de perte ou de vol, elle pourra être renouvelée moyennant une participation financière de **10€**, auprès de Mme GIROUD.

5.4 Périodes de césure : durant ces périodes facultatives, entre les années 4 et 5, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique et administratif, sans application de frais de scolarité. Lors du retour en année 5, le montant annuel des frais de scolarité reste celui fixé lors de l'entrée en année 3.

5.5 Année 5 dans un autre établissement (France ou International) : les frais de scolarité sont dus à CPE Lyon selon les règles énoncées plus haut. Certains établissements d'accueil peuvent demander des frais supplémentaires. CPE Lyon ne pourra être tenu responsable de ces frais.

5.6 Inscription en masters M2 en année 5 : les frais d'inscription à l'université sont pris en charge par CPE Lyon (remboursement sur présentation du justificatif de paiement).

5.7 Redoublement : les frais de scolarité sont déterminés en fonction du nombre de modules (équivalents 3 ECTS) restant à valider pendant l'année de redoublement, avec la formule suivante :

Part fixe + (prix module x nombre de modules restant à valider ⁽¹⁾) où :

- Part fixe = 20% du montant annuel
- Pour 1 à 10 module(s), prix par module : [(Coût annuel x 50% – Part fixe)] / 10
- Au-delà de 10 modules, prix par module : Coût Annuel x 5%

Le coût annuel est celui fixé lors de la première entrée en année 3.

(1) L'année universitaire comporte l'équivalent de 20 modules de 3 crédits ECTS

5.8 Suspension d'études : les frais de scolarité pour l'année en cours sont traités au cas par cas, selon la date de la suspension. Il n'y a pas de frais pour les périodes de suspension.

5.9 Non-paiement des frais de scolarité : nous attirons votre attention sur le fait que le non-paiement des frais de scolarité peut conduire à une interdiction de l'accès aux enseignements et, de fait, à la non obtention du diplôme.

5.10 Abandon d'études : **tout semestre débuté est dû**, l'établissement ayant pris des dispositions non réversibles pour former et accompagner l'élève.

En cas de difficultés, merci de contacter le service comptable (Madame Emilie GIROUD au 04 72 43 17 36) et/ou le Directeur des Etudes (au 04 72 43 17 20) afin qu'une solution adaptée puisse être étudiée.

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance, approuvé ce document, et en avoir gardé un exemplaire »

ÉLÈVE		PARENTS (ou REPRÉSENTANT LÉGAL)	
Nom et Prénom :		Nom et Prénom :	
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Date :	Nom Signataire:	Date :	Nom Signataire:
Signature :		Signature :	
Adresse de facturation :			
NOM, prénom :			
Adresse :			
CP :	Ville :		

Commentaires (facultatif) :

Réservé à l'administration :

ACPTE 300 €: OUI NON

REGT : CHQ 50 - CHQ - VIR 50 - VIR - PL 4 - PL 10 - CB

CROUS : ECH - Montant :

ALUMNI : CHARTE :



CPE LYON
SERVICE COMPTABILITE
A l'attention d'Emilie GIROUD
Bâtiment Hubert Curien – BP 82077
43 Boulevard du 11 novembre 1918
69 616 Villeurbanne Cedex

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le Mandat de prélèvement SEPA ci-joint dûment complété, daté et signé, accompagné du Relevé d'Identité Bancaire correspondant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Emilie GIROUD
Tel : 04.72.43.17.36
emilie.giroud@cpe.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Form fields for MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA including N° RUM, NOM ADRESSE ET PAYS DE RESIDENCE DU DEBITEUR, N° ICS, and NOM ET ADRESSE DU CREANCIER.

COMPTE A DEBITER

Form fields for COMPTE A DEBITER including Identification du compte bancaire (IBAN, BIC), NOM ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE, and Prélèvement trimestriel/mensuel details.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte, pour un prélèvement autorisé sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement que vous estimez non autorisé ou mal exécuté.

SCOLARITE : 2024/2025

Nom et prénom ETUDIANT :

CLASSE 24/25 :

Formulaire de demande de bourse CPE Lyon élèves boursiers CROUS année 2024-2025

Dans le cadre de sa politique d'inclusion, CPE Lyon a mis en place un système de **bourse complémentaire** permettant aux élèves inscrits sous statut étudiant (ETI et CGP) et boursiers CROUS de bénéficier selon son échelon de bourse CROUS d'une **réduction de frais de scolarité**.

Cette réduction est **financée grâce aux dons collectés** par le **fonds de dotation CPE Lyon Monde Nouveau** auprès des **alumni**, des **parents d'élèves**, des **particuliers**, des **anciens bénéficiaires** de cette aide (pendant leur cursus) et des **entreprises mécènes**.

Cette aide financière est **directement liée à votre échelon de bourse CROUS pour l'année en cours, et correspond aux barèmes en vigueur lors de votre entrée à CPE Lyon.**

Vous êtes éligible, merci de remplir le document ci-dessous :

Nom, prénom : _____

Filière et année : CGP ETI Année 3 Année 4 *(cocher les cases)*

Échelon CROUS :

demande l'attribution d'une bourse CPE Lyon liée à mon échelon de bourse CROUS et en tant que bénéficiaire, je m'engage à :

- fournir mon attestation de bourse CROUS pour l'année 2024-2025
- informer CPE Lyon de tout changement de situation au cours de l'année universitaire
- être assidu dans l'intégralité des cours, TP, TD, examens (des absences injustifiées répétées pourraient amener CPE Lyon et / ou le CROUS à suspendre cette aide)
- répondre aux demandes de témoignages (écrits ou vidéo) ou programme de parrainage d'entreprises mécènes, visant à développer et pérenniser ce fonds d'aides financières.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :